

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



GLOBAL REACTIF M

ISIN : FR0012817575

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser, sur un horizon de 5 ans, la performance du portefeuille en appliquant une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, tout en respectant un objectif de volatilité annuelle fixé à 9%.

La gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire.

Caractéristiques essentielles

Afin d'atteindre l'objectif de gestion tout en respectant un objectif de volatilité annuelle de 9%, le gestionnaire financier met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur tous types de classes d'actifs, notamment actions, obligations et autres titres de créance, taux, change. Le portefeuille pourra être exposé au maximum à 100% de son actif net à chaque classe d'actif. L'allocation entre les différentes classes d'actifs est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier.

L'utilisation d'ETF permettra d'exposer également le portefeuille aux indices dans l'immobilier et aux indices de matières premières (hors matières premières agricoles).

Le niveau d'exposition du FCP aux différentes classes d'actifs au sein du FCP sera déterminé selon une approche en budget de risque, en tenant compte :

- de l'objectif de volatilité annualisée de 9% en moyenne;
- des anticipations de volatilité réalisée pour chacune des classes d'actifs dans lesquelles le FCP est investi;
- du rendement ajusté du risque attendu par le gestionnaire financier pour chacune des classes d'actifs.

Le gestionnaire financier pourra, pour une classe d'actifs donnée, réduire l'investissement en cas de hausse de la volatilité pour cette classe d'actifs ou au contraire augmenter l'investissement en cas de baisse de la volatilité.

La gestion sera effectuée principalement à partir d'une sélection d'OPC et d'ETF, de produits dérivés et/ou de titres en direct. Les instruments sont retenus d'après leur capacité à répondre à une allocation d'actifs visée.

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal de l'engagement du FCP ne pourra dépasser deux fois son actif net.

L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents non OCDE est limitée à 50% maximum de l'actif net du portefeuille.

L'exposition du FCP aux valeurs issues de petites capitalisations cotées est limitée à 30 % maximum de l'actif net du portefeuille.

La sensibilité du FCP est comprise entre -4 et +15.

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 20% son actif net en émetteurs de catégorie spéculatif « High Yield »

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE et de pays émergents non OCDE. Dans le cadre de la gestion, une stratégie de couverture du risque de change pourra être mise en œuvre. L'exposition du FCP au risque de change pourra être égale à 100% de l'actif net maximum.

Le FCP n'investira pas directement dans des véhicules de titrisation en direct. Néanmoins il est possible qu'il investisse dans des OPC qui en détiennent (notamment des Assets Backed Commercial Paper)

Indicateur de référence

Compte tenu de son objectif de gestion discrétionnaire, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence

Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris)

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 14h30 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.

Cet OPCVM capitalise intégralement ses sommes distribuables.

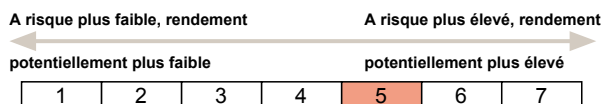
Autres informations

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM aux marchés des actions et des taux et/ou le couvrir des risques actions, taux et devises.

La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons ou des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un OPCVM comparable (depuis sa création).
- L'indicateur de risque de niveau 5 résulte de l'exposition discrétionnaire aux actions, taux et change. Il sera impacté par l'objectif de volatilité annuelle de 9%.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.myria-am.com

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.78% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

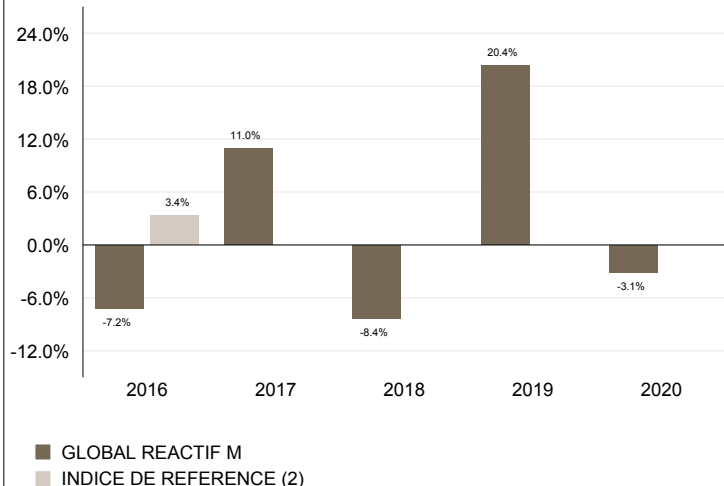
Commission de surperformance

Néant

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.myria-am.com

Performances passées



Le fonds a été créé le 14 septembre 2015.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances antérieures au 1er mars 2017, date d'effet du changement de la politique de gestion du fonds, ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) Le fonds n'a plus d'indice de référence depuis le 01/03/2017. Le précédent indice de référence était composite et constitué à 65% de l'Euro Stoxx® DR, à 25% du Barclays Capital Euro Aggregate et à 10% de l'EONIA (Euro Overnight Index Average).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

MYRIA ASSET MANAGEMENT
32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE
www.myria-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2021.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.